

Nantes, le 15 septembre 2014

Les chômeurs ne sont pas responsables de la crise : plaidoyer pour les demandeurs d'emploi

Le 02 septembre 2014, F. Rebsamen, Ministre du travail, a tenu sur i télé des propos scandaleux sur le « contrôle des Demandeurs d'emploi ». Nous souhaitons mettre en avant la réalité que vivent de nombreux Privés d'emploi et notamment les cadres seniors, en contre point des allégations mensongères et méprisantes sur les chômeurs proférées par F. Rebsamen.

Ainsi, la réalité de la recherche d'emploi, c'est l'exemple d'un cadre privé d'emploi de 59 ans, ancien directeur de structures à caractère social, obligé d'aller faire la « cueillette des pommes » pour valider ses derniers trimestres pour la retraite, la réalité c'est aussi le cas d'un Responsable commercial grand ouest qui se retrouve, pour les mêmes raisons conducteur « transport de voyageurs » à mi-temps.

N'est pas mentionné le cas du demandeur d'emploi senior dans la grande distribution qui fait un courrier au Ministre du Travail pour expliquer sa situation et demander une véritable prise de conscience politique de la recherche d'emploi des seniors et qui ne recevra comme unique réponse qu'une convocation par son conseiller Pôle emploi.

Jamais n'est évoquée la situation de tous ces ingénieurs ou informaticiens de plus de 50 ans, à qui faute de postes dans l'industrie ou les services, se retrouvent comme professeur contractuel à 1690 euros brut, sans aucune formation.

On ne parle pas de tous ces demandeurs d'emploi qui répondent aux offres d'emploi diffusées sur tous les sites et à qui, aucune réponse, même négative n'est apportée : parfois 250 candidatures par personne sans aucune réponse. Le parcours du combattant c'est aussi la multiplication des entretiens qu'il faut passer pour vendre ses compétences ou prouver qu'on est en adéquation parfaite avec l'emploi proposé.

Tous ces privés d'emploi qui subissent de plein fouet la crise, en même temps que les dysfonctionnements de l'Institution Pôle emploi et qui font de surcroît les frais du mépris et de la suspicion du Ministre du travail en charge de mener la politique publique de l'emploi.

En ce qui concerne le contrôle à proprement parler de la recherche d'emploi par Pôle Emploi, cela pose un certain nombre de difficultés et contradictions :

- Des conseillers vont être dédiés au contrôle plutôt qu'à l'accompagnement des Demandeurs d'emploi alors même que le nombre de conseillers est déjà insuffisant pour assurer leur mission de placement.
- Le même Service Public, à savoir Pôle emploi est juge et partie, puisqu'il est en charge de l'inscription, de l'indemnisation, du suivi et du contrôle de la recherche d'emploi. Quid de l'impartialité ?
- Enfin, à travers le contrôle du Demandeur d'emploi, se pose la question du contrôle du conseiller placement, puisque le conseiller en charge du contrôle sera amené à contrôler la recherche d'offres et les propositions de prestation d'accompagnement par des opérateurs privés de placement faites ou non par le conseiller placement.

La réalité du marché du travail, c'est bientôt 6 millions de chômeurs, toutes catégories confondues, avec une augmentation du chômage à un rythme de + 5 % par an. **La réalité**, c'est qu'à peine un chômeur sur deux touche une indemnité chômage (qui est une assurance pourtant à laquelle tous les salarié-es cotisent !). **La réalité**, c'est un nombre de radiation mensuelle en constante augmentation par Pôle Emploi. **La réalité du marché du travail**, bien loin des déclarations tonitruantes sur les « métiers en tension » ou les soi disant 300 000 offres non pourvues, c'est d'après Pôle Emploi moins de 100 000 offres par an qui ont du mal à trouver preneur, encore faudrait il tenir compte de la qualité de ces offres (nombre d'heures hebdomadaire, rémunération, offres publiées des mois avant ouverture du poste, même offre présentée de multiples fois, ...) et les exigences disproportionnées de certains employeurs. **La réalité du marché du travail**, c'est qu'à 45 ans vous devenez un « senior » sur le marché de l'emploi et que vous êtes d'office déclassé, quand vous n'êtes pas purement et simplement écarté.

Il est certainement plus aisé pour un Ministre du Travail de culpabiliser les privé d'emploi et de stigmatiser au passage les salarié-es de Pôle Emploi que de mener une véritable politique publique de l'emploi susceptible d'amener des résultats probants dans la lutte contre le chômage.

- **A contrario, la CGT demande** que des moyens soient alloués à Pôle Emploi pour remplir sa mission essentielle de service public de l'emploi, sans passer par des prestataires aux coûts inversement proportionnels à leur efficacité.
- **La CGT demande une réorientation des politiques publiques** vers les entreprises, en conditionnant les aides, subventions, exonérations qui représentent maintenant 220 milliards d'€ par an, en fonction de la création (ou le maintien) d'emplois réels.
- **La CGT exige** que cesse la stigmatisation des personnes déjà fragilisées par le chômage

Contact pour le collectif : Pierre-Yves Grellier

pierre-yves.grellier@lacgt44.fr

06.88.43.17.78